

Assemblée générale extraordinaire

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC INC.

Taekwondo-Québec

2 novembre 2025 9h en mode virtuel

1. Présences (voir document)
2. Ouverture

Monsieur Pierre Lachance, administrateur, souhaite la bienvenue aux membres pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire dont le but est de rendre légitime les prochaines actions de la fédération. Il a remercié M. Lalonde, PDG du Regroupement Loisir et Sport du Québec pour la préparation et la convocation de cette assemblée.

3. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Proposition AGE-2-10-2025 -1

Il est proposé par Pierre Lachance, appuyé par François Chassay, de nommer Me Roland Grand'Maison comme président d'assemblée et de M. Sylvain B. Lalonde comme secrétaire d'assemblée.

Aucune personne ne demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président de l'assemblée prend la parole et précise qu'une assemblée générale extraordinaire traite seulement des sujets qui sont inscrits sur la convocation. Il précise qu'il permettra des questions qui seront en lien avec les sujets de la convocation. Il souhaite que les échanges doivent demeurer courtois et respectueux.

4. Destitution d'un administrateur

Le président d'assemblée mentionne qu'une demande de destitution d'un ou des administrateurs n'exige pas une raison pour être tenue, qu'il s'agit d'un privilège des membres d'élire des administrateurs et également la possibilité de les destituer par la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

Dans le contexte, il précise que la demande visait la destitution des administrateurs élus lors de l'assemblée générale annuelle du 23 novembre 2024 conformément à la demande de convocation d'assemblée générale extraordinaire. Les administrateurs Nicholas Petrone, Philippe Dauphin, Renée-Myriam Boucher ont démissionné de leur fonction avant la convocation de la

présente assemblée et que la demande de destitution vise seulement François Chassay.

Il invite monsieur Chassay à prendre la parole.

Monsieur Chassay fait lecture de sa déclaration.

Le président d'assemblée permet les questions et des échanges ont lieu entre les membres.

Il est proposé par Benoit Morissette, secondé par Raymond Mourad de tenir un vote secret.

Le vote secret étant demandé, le président d'assemblée procède au vote secret effectué par la plateforme Scrutari (vote électronique)

Le président d'assemblée accepte d'ajouter sur la liste les délégués qui n'avaient pas confirmé leur présence au préalable. Le nombre de délégués votant est au nombre de 60.

Trois personnes votant ne peuvent se connecter au scrutin, leur vote sera transmis directement au président d'assemblée par courriel.

Le président d'assemblée précise la question qui apparaît en ligne.

Est-ce que vous êtes pour ou contre la destitution de l'administrateur François Chassay?

Le président d'assemblée annonce par un vote majoritaire la destitution de l'administrateur François Chassay. Le résultat du vote sera transmis sur demande à la personne qui était visée par la destitution.

## 5. Élection

Le président d'assemblée mentionne que le prochain point à l'ordre du jour permettra à la fédération de pouvoir être opérationnelle avec l'élection de membres du conseil d'administration. Le nombre de postes vacants est de sept.

Il précise qu'il n'est pas habilité à faire des vérifications sur l'éligibilité des administrateurs qui seront en nomination de même que sur des candidatures d'administrateurs indépendants, cependant il informe les candidates et candidats du respect de l'article 30 et que certains critères devront être

respectés. Il précise également le principe de parité et qu'au moins un homme et une femme doivent siéger au conseil d'administration. Finalement, en ce qui concerne la présidence et l'alternance des mandats il mentionne qu'il accorde au prochain conseil d'administration de désigner les officiers et de déterminer entre les membres qui seront élus de déterminer l'alternance à l'année impaire et paire.

Les membres peuvent nominer une personne ou la personne peut également se proposer.

Il ouvre les candidatures

- |                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| 1- Jean-Philippe Lebel | proposé par Benoit Morissette |
| 2- François Lebel      | proposé par Raymond Mourad    |
| 3- André Marquis       |                               |
| 4- Vanessa Blais       |                               |
| 5- Naoufel Koussani    |                               |
| 6- Sadek Ali Abbas     |                               |
| 7- Patrick Perras      |                               |
| 8- Benoit Morissette   | proposé par Karyn-Ann Proulx  |

La période de nomination close, le président d'assemblée demande l'acceptation par la personne nominé son intérêt à être en élection.

Benoit Morissette décline sa nomination et les autres personnes acceptent.

Le président d'assemblée déclare élus les administrateurs et l'administratrice :

Jean-Philippe Lebel, François Lebel, André Marquis, Vanessa Blais, Naoufel Koussani, Sadek Ali Abbas et Patrick Perras.

Il souhaite bonne chance aux nouveaux administrateurs qui se joignent à Pierre Lachance pour former le conseil d'administration. Les administrateurs sont invités à participer à la première rencontre du conseil d'administration immédiatement après la fin de la présente assemblée.

L'assemblée générale extraordinaire prend fin il est 10h55

Roland Grand'Maison, président d'assemblée

Sylvain B Lalonde, secrétaire d'assemblée